



Risque, l'Incertitude, et Financement  
Bancaire de la P.M.E. Camerounaise:  
l'exigence d'une analyse spécifique du risque

février 2001  
*(pdf version February 2001)*

Laurent Ndjanyou  
Faculté des sciences économiques et de gestion  
Université de Dschang  
B.P. 110 Dschang, Cameroun  
[Ndjanyou@cm.refer.org](mailto:Ndjanyou@cm.refer.org)

### **Abstrait**

Comme dans la plupart des pays africains, l'importance et la croissance du poids des P.M.E. dans l'appareil productif camerounais ne sont plus à démontrer. Pourtant ce type d'entreprise est actuellement confronté à un problème crucial de financement. Nous avons tenté dans le cadre de ce travail d'analyser le rationnement de crédit " exagéré " dont est sujette la P.M.E. sur le marché du crédit bancaire local.

Après avoir fourni une explication théorique du risque et de l'incertitude, nous avons relevé l'asymétrie d'information comme facteur de blocage au développement de la relation banque-P.M.E. au Cameroun. A cet effet, nous avons proposé une analyse du risque adaptée au contexte de la P.M.E. camerounaise. Celle-ci intègre un réaménagement de l'analyse financière classique, la proximité et la confiance, sans perdre de vue qu'une bonne gestion de l'information en matière d'octroi de crédit est réductrice du risque et de l'incertitude.

### **Abstract**

As elsewhere, small business firms often face major credit constraints that embody differential levels of risk and uncertainty. In this paper, we argue that asymmetric information gives rise to excessive bank credits, and in turn, contributes to excessive rates of failure. To redress the underlying asymmetry, we propose that banks adopt an adaptive risk model, particularly in the context of small business firms in a developing country context such as the Cameroon. In our view, an adaptive risk model integrates the geographic and institutional proximity issue in ways that can improve the allocation of credit in the presence of risk and uncertainty.

L'importance de l'obstacle financier à la création et au développement de la P.M.E. camerounaise est aujourd'hui au coeur de nombreux débats. Ce type d'entreprise considéré par les pouvoirs publics comme l'instrument de relance de l'économie nationale est sujet à un rationnement de crédit exagéré sur le marché du crédit intermédié. La raison avancée par les banques réside dans la nature du risque si ce n'est l'incertitude qui caractérise cette population d'entreprises. Ainsi, toute P.M.E. candidate à un emprunt bancaire est soumise à l'exigence d'énormes garanties qu'elles ne peut satisfaire. Par conséquent, elle est simplement écartée du bénéfice d'un crédit bancaire. Peut-on ainsi observer le grand espoir que les P.M.E. fondent sur l'offre informelle des services financiers. Pourtant, les résultats des travaux de Lelart (1991) et Hugon (1990) indiquent clairement que le financement informel est limité par la taille des dépôts et ne peut permettre de financer l'investissement.

Face à la méfiance des banques à financer la P.M.E. arguant l'importance du risque, la question fondamentale dans l'environnement camerounais où il n'existe actuellement aucune structure spécialisée d'appui financier aux P.M.E. est de savoir s'il faut continuer d'abandonner ce type d'entreprise à elle-même. Tous les projets des P.M.E. refusés par les banques sont-ils, pour autant non viables ? La question mérite d'être posée. On peut se demander, en effet, quel est le coût social de dossiers rejetés en terme d'emplois ? Il semble que, dans certains cas, une information supplémentaire sur les caractéristiques du projet, information qui serait susceptible d'être acquise soit par l'entrepreneur et/ou le banquier, pourrait contribuer à faire diminuer le risque apparent du projet. Si tel était le cas, la notion de coût social du rejet de projet pouvant accéder au financement revêt un sens. La question de l'acquisition de l'information, de l'évaluation de son coût devient centrale.

L'objet de ce texte est de montrer que malgré l'importance du risque et de l'incertitude qui caractérisent l'univers des P.M.E. au Cameroun, compte tenu du poids économique non négligeable de ces dernières, les banques au lieu de les exclure du champ du crédit devraient réfléchir sur la définition d'un cadre susceptible de guider de nouvelles relations financières avec les P.M.E. Celles-ci passent par une saisie de la qualité de l'information, base indispensable à la constitution d'un réseau de confiance entre les institutions bancaires et les P.M.E.

Dans cette perspective, nous allons dans une première partie préciser sur le plan théorique l'incertitude et le risque. Dans une deuxième partie, nous nous appesantirons sur une analyse des sources du risque dans le contexte de la P.M.E. camerounaise. L'importance du risque relevé justifie bien entendue l'attitude frileuse des banques à

l'égard des P.M.E. L'analyse procède des résultats des travaux du CRETES<sup>1</sup> (1993), Ndjanyou (1996)<sup>2</sup> sur la P.M.E. camerounaise et des enquêtes de terrain auprès de six banques camerounaises et d'un groupe de 85 responsables de P.M.E. Une troisième partie enfin tentera de proposer une démarche de l'analyse du risque adaptée au contexte de la P.M.E. camerounaise. La démarche repose essentiellement sur une adaptation des critères traditionnels d'appréciation du risque en matière d'octroi de crédit à la réalité de la P.M.E. camerounaise, la prise en compte des valeurs socioculturelles locales et la bonne gestion de l'information. On le verra, les activités inhérentes à la gestion de l'information dans l'optique de réduire le risque moral entraînent des coûts d'information et de coordination. Nous nous pencherons sur la question en faisant appel à la théorie des coûts de transaction. Nous excluons du champ de l'investigation les micro entreprises du secteur informel qui, en l'état actuel des choses, n'ont semble-t-il pas vocation à devenir clients du système bancaire.

## **I) Incertitude et risque**

La littérature sur la question de l'incertitude, de la probabilité et du risque est nombreuse surtout dans le courant post-keynésien. Elle témoigne de la nécessité d'éclaircir la pensée de Keynes surtout dans une période où l'analyse du risque prédomine y compris dans le courant néoclassique (Munier, 1995). Or les post-keynésiens se rapportant aux écrits de l'auteur vont montrer en quoi l'incertitude se diffère du risque.

### **I.1) L'incertitude keynésienne: une explication**

Le point de départ est l'étude du traité de la probabilité de Keynes (1921) ou en amont ces premiers écrits de 1906-1911. Ces travaux dégagent une perception philosophique de l'incertitude : l'incertitude est intrinsèquement liée à la connaissance. Est-il possible d'appréhender le futur sachant que chaque individu doit effectuer des choix qui, bien que décidés aujourd'hui, se projette dans l'avenir ? Pour Keynes, le futur est du domaine de l'inconnu et ne peut par conséquent, faire l'objet de calcul probabiliste. L'incertitude matérialise l'ignorance de la connaissance face au devenir: ce que l'auteur résume simplement par le fait qu'à long terme, nous serons tous morts. Davidson (1991, pp.129-143) s'inscrit au nom des post-keynésiens dans cette acceptation des limites de la pensée rationnelle face au futur : *«For Post-keynesians, on the other hand, the belief in a calculation future where the power of statistical of laws of probability can be utilized to*

---

<sup>1</sup>CRETES = Centre de Recherche en Economie et Sondage installé à Yaoundé au Cameroun

<sup>2</sup>Il s'agit d'une enquête réalisée sur un échantillon de 303 entreprises P.M.E camerounaises en 1995 pour le compte d'une étude entrant dans le cadre du bénéfice d'une bourse d'excellence de l'AUPELF-UREF, réseau Entrepreneuriat.

*forecast future economics events seriously underestimates the role and importance of human error and ignorance of the future».*

Keynes justifie cette approche dans le *Traité sur la Probabilité* en distinguant la mesure dans les sciences morales telle que l'économie, de la mesure dans les sciences de la nature. Cette conviction l'amène souvent dans ses écrits notamment dans la Théorie générale à insister sur le caractère précaire des méthodes de calcul du rendement escompté, sur la loterie qui marque la pratique des affaires. Face à cela, la conduite rationnelle implique le suivi du présent et l'organisation d'une convention financière (Keynes 1969, p.165). L'analyse de Keynes permet d'affirmer que la rationalité est forcément limitée ce qui nous amène à considérer Keynes comme précurseur de la rationalité développée par Simon (1982). Quinet (1994, pp.134-181) à propos des écrits de Simon souligne : « *In such world, their ignorance of the future prevents them from behaving in a substantively rational manner* ».

Il en résulte que le traitement de l'information chez Simon n'est pas indépendant du choix du décideur ce qu'exprime, nous semble-t-il, Keynes quant au poids des arguments lors de la prévision. Le poids, selon Keynes, ne peut pas être expliqué en terme de probabilité et fait référence plutôt à ce qui semble évident aux hommes tout en restant difficile à apprécier quantitativement.

Les discussions ci-dessus ont pour objet de cerner les limites des prévisions tant dans leur caractère subjectif que relatif et de reconnaître que la demande de liquidité et/ou d'investissement peuvent être irrationnelles. La connaissance économique est asymétrique : bien qu'il soit possible d'appréhender le passé-présent, nous ne pouvons pas produire l'avenir.

La position de Keynes est particulière puisqu'elle se différencie de l'approche subjective du risque développé par des auteurs qui préconisent l'incertitude comme un savoir probabiliste. Les défenseurs de cette démarche font de la rationalité, le primat de la décision y compris dans un marché d'information imparfaite.

Comme nous le verrons, on peut établir le risque, le mesurer en un mot la raison comme support de connaissance est ici sauvegardée grâce au calcul probabiliste. En oubliant l'incertitude de Keynes et en privilégiant le risque, les banques oublient dans quel environnement épistémologique elles prennent des décisions et ont par suite du mal à analyser leurs comportements irrationnels.

## **I.2) Le risque**

On parle de risque lorsque l'univers dans lequel se déroulent les transactions économiques est probabilisable, c'est-à-dire qu'on admet de façon globale comme hypothèse de départ que « le comportement stochastique est gouverné par des distributions de probabilité stable, (que) ces distributions de probabilité sont observables par les agents, (que) la distribution est indépendante des actions des agents» (Dymsky, 1993, p.49).

Keynes pour sa part fait ressortir le goût qu'entretient l'action humaine pour le risque. En dépit de l'information incomplète, on cherche en effet dans certaines situations à établir la probabilité. L'existence du risque cohabite avec celle de l'incertitude. Quant à Knight, il réserve le qualificatif de risque aux situations qui nous permettent de calculer soit la probabilité logique soit la probabilité statistique. Le premier cas s'apparente à un jeu de dé et le deuxième à une observation empirique des données qui dégage une fréquence. La prédiction suppose ici que la marge d'erreur puisse être évaluée; elle confère alors à celui qui mesure, une capacité à réduire les risques à venir. L'information imparfaite peut ainsi voir sa qualité progresser dès lors qu'elle se trouve traitée par un expert.

La classification du risque gardant un caractère personnel de fait, le jugement intervient. Finalement, la capacité à prévoir le comportement des autres donc à réduire les risques, tel est pour Knight, l'objet du contrat d'entreprendre. L'approche du risque effectuée par Knight, fait de lui un précurseur des théories de la banque comme organisation gérant de l'information (Rivaud-Danset, 1995). Les banques cherchent à identifier les risques en mettant en place une gestion de l'information. Le métier de banquier réside dans cette capacité à collecter et à produire l'information. Dans cette perspective, nous voyons une approche du risque bancaire qui porte sur l'identification informationnelle puis sur son classement et enfin sur la prise de décision. En définitive, le risque ne peut pas s'apprécier uniquement à travers des variables quantitatives (production de ratios) car elle implique également la prise en compte de variables qualitatives.

Nous pouvons en conclure que le risque dépend certes de la probabilité objective que l'institution a de réaliser des pertes mais aussi du capital-confiance qu'elle a su mettre en oeuvre et par conséquent du jugement relatif à la réputation. Nous retrouvons là un des enseignements de Gambetta (1988) à savoir que la confiance est nécessaire dès que les hypothèses d'information parfaite ne fonctionnent plus. La prise en charge de la qualité de l'information va reposer sur la production d'information et sur la construction de

nouvelles relations financières impliquant le jeu banque centrale-banques commerciales ainsi que le rapport banque-clientèle. Avant d'examiner la logique qui devrait guider les nouvelles relations financières entre les banques et les P.M.E. camerounaises, penchons-nous d'abord sur les sources du risque.

## **II) Les sources du risque dans le contexte de la P.M.E. camerounaise**

Il est incontestable que la difficulté majeure à laquelle se heurtent les banques camerounaises réside dans leur incapacité à cerner de façon suffisamment précise le risque présenté par les P.M.E. Cette opacité dans l'information les conduit à fixer a priori, un niveau de risque élevé à toute opération de prêt à une P.M.E. La surestimation du risque les amène soit à exiger des primes de risques trop importantes soit ce qui est encore plus courant à éliminer les clients considérés comme potentiellement trop «difficiles». Dans les deux cas, le résultat est le même, à savoir l'éviction des P.M.E. du champ du crédit bancaire. L'excès de risque enregistré dans le contexte de la P.M.E. camerounaise a plusieurs origines: l'environnement, la gestion dans les P.M.E., l'absence d'information fiable. Avant de nous y pencher, nous tenterons de cerner la définition de la P.M.E. dans le contexte camerounais.

### **II.1) Définition de la P.M.E.**

Définir la P.M.E. n'est pas chose aisée tant l'hétérogénéité des entreprises qui constituent cette catégorie d'entreprises est grande. En effet, coexistent de toutes petites entreprises, des petites et des moyennes qui se différencient par des modes de propriété, d'évolution et un environnement qui leur est spécifique (Julien, 1990). «[...] quoi de commun entre le mineur licencié qui ouvre une épicerie dans son village ou l'étudiant qui terminant ses études, loue quelques machines à photocopier pour offrir un tel service près de son collègue et l'ouvrier spécialisé qui, fort de son expérience dans une grande entreprise, décide de partir à son propre compte ou l'ingénieur qui monte dans un incubateur une entreprise électronique très spécialisée» (Grepme, 1994, p.23 ).

La définition de la P.M.E. varie ainsi en fonction de l'objet de l'étude et des données disponibles. Le rapport Bolton (1971), qui fut à l'origine de la reconsidération des P.M.E. par l'économie industrielle en Angleterre, retient trois critères essentiellement qualitatifs (Bernard, Ravix, 1991,p.184): a. Une P.M.E. détient une part relativement petite de son marché; b. Elle est gérée de manière personnelle par son propriétaire; c. Elle est indépendante c'est-à-dire non intégrée dans une structure plus grande et ses propriétaires prennent leurs décisions sans contrôle extérieur.

Au Cameroun, arrêtés, décrets et lois des mêmes pouvoirs réglementaire et législatif définissent différemment la P.M.E. Nous nous penchons ci-dessous sur deux définitions en présence: Le code des investissements stipule que «peuvent être agréées au régime des P.M.E., les entreprises qui remplissent les conditions suivantes: participation des nationaux au capital social à hauteur de 65% au moins; garantie d'une formation professionnelle continue ; niveau des investissements cumulés inférieurs à cinq millions de F.C.F.A».

Le conseil économique retient la définition ci-après: a. La petite entreprise est une entreprise aux capitaux et dirigeants camerounais; aux moyens économiques réduits; employant au plus dix personnes; dont les investissements sont inférieurs ou égaux à vingt millions de F.C.F.A; b. La moyenne entreprise est une entreprise dont le nombre de salariés est supérieur à 10 et ne dépasse pas cent personnes; le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à un milliard cinq cent mille F.C.F.A.

Il faut relever que ces définitions ne tiennent pas compte aujourd'hui du changement de parité intervenu en janvier 1994 entre le F.C.F.A et le FRF. Comme on peut le constater, les définitions de la P.M.E. au Cameroun donnent l'impression d'être taillées sur mesure pour les besoins d'une cause.

Malgré tout, dans nombre de pays, le concept du nombre de salariés a été préféré pour identifier la P.M.E. Ce critère simple à calculer et facile d'accès présente une bonne corrélation avec la valeur ajoutée (Bernard, Ravix, 1991). Ce critère trouve par ailleurs, dans un contexte de fort chômage comme celui du Cameroun une résonance politique évidente. Ainsi peut-on relever dans les discours politiques au Cameroun ainsi qu'à la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale que la P.M.E. contribue de façon significative à la création d'emplois sans qu'un chiffre officiel soit avancé. Ce constat illustre la difficulté de disposer des statistiques officielles sur la P.M.E. au Cameroun.

Cependant, même lorsque le critère du nombre de salariés est retenu, des différences considérables persistent entre pays. Dans le cadre de ce travail, nous serons amenés à distinguer la situation suivante: a. La très petite entreprise qui emploie au plus dix employés; b. La petite entreprise qui emploie entre dix et vingt cinq employés; c. La moyenne entreprise qui compte au-delà de vingt cinq, sans dépasser cent employés.

Au-delà de l'effectif du personnel, il faut souligner des traits communs à ces entreprises au Cameroun. Il s'agit de leur caractère familial (qualité des participants au

capital social et recrutement du personnel), la forte fréquentation par les dirigeants des milieux financiers informels ainsi que des salles de jeu de hasard, la confusion du patrimoine de l'entreprise à celui des propriétaires dirigeants, la préférence des formes de propriété de type « entreprise individuelle ». Du point de vue de la gestion, on note une forte empreinte des propriétaires dans les décisions de gestion. Les objectifs poursuivis par les dirigeants propriétaires sont plus frileux que ceux analysés par la théorie économique classique. Ils ne cherchent pas à réaliser le maximum de profit, ni à rendre maximale la valeur de l'entreprise, comme le postulent les tenants de la théorie financière. Ces responsables d'entreprise visent généralement la pérennité, la survie de leur affaire, ou bien encore une autonomie confortable. Une observation des états financiers de ces entreprises permet de constater une faible intensité capitaliste et un passif constitué majoritairement de fonds propres.

## **II.2) Perception des sources du risque**

### **II.2.1 Les sources tenant à l'environnement économique**

Le climat économique camerounais se caractérise depuis plus d'une décennie par une certaine morosité même si une reprise timide est annoncée par les pouvoirs publics. Structurellement, c'est une économie à très faible pouvoir d'achat, présentant un taux de croissance très modeste et souvent négatif. Par ailleurs, les fluctuations sont amples, difficilement maîtrisables et pouvant conduire facilement à la disparition de certains marchés. En terme de marché, la P.M.E. camerounaise est très limitée. Les résultats de l'enquête conjoncturelle sur l'activité des P.M.E. au Cameroun effectuée par le CRETES<sup>3</sup> en 1993 révèlent que moins de 14% des P.M.E. camerounaises exportent une partie de leur production dans un pays de la C.E.M.A.C<sup>4</sup>. La plupart des P.M.E. n'ont donc pour véritable marché que le Cameroun, celui de certaines se limitant au niveau provincial. Comme on peut le constater, il est difficile dans ces conditions pour la P.M.E. de bénéficier des économies d'échelle relatives à une production de masse.

### **II.2 La gestion**

Dans un environnement économique instable, la nécessité d'une rigueur de gestion intensive s'impose aux entreprises si elles veulent se maintenir sur le tissu économique. La surveillance accrue de la gestion devient dans un tel contexte une exigence particulière. Tandis que les grandes entreprises locales pour la plupart filiales des entreprises occidentales peuvent s'assurer les services de cadres et de spécialistes de haut

---

<sup>3</sup>CRETES=Centre de Recherche en Economie et Sondage installé à Yaoundé au Cameroun

<sup>4</sup>C.E.M.A.C. : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale comprenant le Cameroun, le Gabon, le Congo, le Centrafrique, la Guinée équatoriale et le Tchad.

niveau, le patron de la P.M.E. au Cameroun est un individu isolé<sup>5</sup>. Ce dernier doit faire face simultanément aux problèmes de politique générale et aux questions opérationnelles. Ses décisions sont prises le plus souvent à partir des données très insuffisantes. Les responsables de P.M.E. se caractérisent alors par une omni-responsabilité. Malheureusement, ils ne disposent toujours pas la polyvalence souhaitée pour mener à bien leurs multiples fonctions. Préoccupés par leurs produits, ces derniers ne voient généralement pas l'intérêt de mettre en oeuvre un système de planification et de contrôle au sein de leur entreprise. Entre autres, il faut relever le poids des contraintes familiales sur la gestion de l'entreprise. Celles-ci peuvent conduire souvent à des actes de gestion qui ne sont toujours pas compatibles avec les règles les plus élémentaires du management.

Plusieurs autres faits à caractère pénalisant nous ont été signalés par les banques qui ont accepté de nous entretenir dans le cadre de ce travail au sujet de la gestion des P.M.E.: a. Une gestion axée sur la diversification consistant à investir les surplus d'une activité non dans l'activité elle-même, mais dans d'autres secteurs; b. Une propension à privilégier le court terme et le gain spéculatif<sup>6</sup>, plutôt que l'accumulation et le développement à moyen ou long terme; c. Une confusion du patrimoine de l'entreprise avec le patrimoine domestique. Cette confusion étant d'ailleurs entretenue par le statut personnel de certaines P.M.E. qui ne laisse aucun garde fou juridique aux prélèvements du propriétaire à des fins personnels. Comme on peut le constater, le portrait du petit entrepreneur camerounais n'est pas fait pour rassurer le prêteur rationnel.

### **II.2.3) L'insuffisance de l'information**

L'analyse des systèmes d'information a fait l'objet de nombreux développements dans le cadre de la théorie des organisations et de la théorie générale initialisés par les travaux fondamentaux de Simon. Quant aux P.M.E., les travaux concernant leur système d'information sont apparus dès le début des années quatre-vingts<sup>7</sup>. L'une des caractéristiques définissant la P.M.E. est la simplicité de son système d'information externe (Julien, 1990 p.423). Ce système est basé sur des relations informelles que le dirigeant entretient avec son environnement. La transmission de l'information est le plus souvent directe, orale et rarement formalisée.

---

<sup>5</sup>Cet isolement est lié au type de propriété individuelle qui caractérise ce type d'entreprise.

<sup>6</sup>Certains responsables de PME sont très présents dans les salles de jeux de hasard avec pour objectif de tenter une multiplication de l'argent dégagé par leurs activités.

<sup>7</sup>Pour une revue de la littérature sur ce sujet, consulter Julien et al. 1994

Au Cameroun, la question de la fiabilité de l'information à communiquer au prêteur se pose avec acuité. L'insuffisance de l'information peut être analysée à un double niveau : a. Sur la situation générale de l'entreprise; b. Sur le plan comptable.

En premier lieu, il est difficile d'avoir une information fiable sur la situation générale de la P.M.E. camerounaise. Il existe en général un manque de connaissance de la propriété réelle des moyens de l'entreprise (moyens humains et matériels). L'informalité qui préside à certains contrats de location, de prêt ou de transferts de propriété ne permet pas de saisir avec toute la précision souhaitée la substance du patrimoine de l'entreprise. Entre autres, il est souvent mal aisé de délimiter les contours du patrimoine du chef d'entreprise. Ne perdons pas de vue que ces points constituent souvent un élément important dans le cadre d'une étude de dossier de demande de crédit.

Deuxièmement, la P.M.E. camerounaise se caractérise par la production d'informations comptables très biaisées. Il n'est pas rare d'observer au sein des P.M.E. l'établissement de plusieurs états financiers pour les besoins d'une cause. A cet effet, on distingue un bilan fiscal présentant une vue morose de l'entreprise (donc un faible montant d'impôt à supporter), un bilan bancaire affichant une situation nette positive enfin un bilan proche de la réalité informant le ou les propriétaires sur la santé réelle de l'entreprise et détenu par ces derniers. La relation banque-P.M.E souffre en conséquence d'un gap informationnel. Les établissements bancaires considèrent qu'ils doivent être à même d'identifier correctement, d'une part les besoins de financement de l'entreprise et les structures de ressources qui les couvrent, et d'autre part de mesurer les flux de liquidités engendrés par l'activité. Or, il est bien rare que les P.M.E. puissent mettre à la disposition des banques des bilans et des comptes de résultat suffisamment fiables pour fonder un jugement objectif sur ces points qui paraissent essentiels.

La description précédente conduit à une attitude frileuse des banques à l'égard des P.M.E. Le système bancaire camerounais, largement hérité de la tutelle coloniale reproduit des modèles d'analyse du risque qui n'ont qu'un faible pouvoir d'appréhension face aux spécificités de la P.M.E. camerounaise ci-dessus exposées.

Au regard de l'importance économique de la P.M.E. dans le tissu économique camerounais<sup>8</sup>, nous pensons qu'une réflexion devrait être orientée sur la problématique de l'analyse du risque adaptée au contexte de la P.M.E. au Cameroun.

---

<sup>8</sup>Aucun chiffre sur la contribution de la P.M.E camerounaise à l'emploi ou au P.I B n'est disponible à la Direction de la Comptabilité Nationale et de la Statistique. Cependant, les responsables s'accordent à ne pas négliger la contribution de cette catégorie d'entreprises.

### **III) Une analyse du risque adaptée au contexte de la P.M.E. camerounaise**

Après avoir présenté les sources du risque et évoquée la difficulté qu'ont les banques à cerner correctement le risque des P.M.E., il nous paraît opportun de nous pencher sur une démarche de l'analyse du risque adaptée au contexte de la P.M.E. camerounaise. L'hypothèse faite repose sur les possibilités des banques à aller au-delà des procédures actuelles d'appréciation des demandes de crédit formulées par les P.M.E. et devenir enfin un véritable partenaire financier de ces dernières. La démarche proposée consiste d'abord à dégager les spécificités du risque de la P.M.E. camerounaise, ensuite de déterminer les instruments d'analyse les plus aptes à répondre à ces spécificités.

#### **III.1) Les spécificités du risque-P.M.E au Cameroun**

Les risques que nous avons précédemment évoqués se retrouvent dans le contexte d'autres pays y compris développés. La spécificité vient ici sans doute du degré atteint et surtout de leur cumul : a. L'étroitesse des marchés est un risque d'autant plus grand que la conjoncture est défavorable et très instable; b. La contrainte familiale pesant sur la P.M.E. camerounaise entraîne le recrutement d'un personnel souvent incompetent avec pour principal critère d'embauche l'appartenance à la famille ou à l'ethnie des propriétaires. Une telle situation obère la productivité dans un contexte économique où celle-ci est un impératif catégorique; c. L'absence d'une politique financière affaiblit la structure financière et rend l'activité très vulnérable aux soubresauts d'une conjoncture économique très difficile; d. L'absence de planification.

Planifier les opérations et la gestion s'avère nécessaire dans une entreprise qui recherche de l'efficacité dans les résultats. La planification permet d'une part de formaliser les différentes situations éventuelles et d'autre part de pouvoir contrôler les résultats. Cela autorise les interventions afin d'apporter les correctifs nécessaires. Toutefois, dans les faits, les connaissances du propriétaire dirigeant ne sont pas suffisantes pour élaborer de tels plans.

L'absence d'informations fiables sur la situation objective de l'entreprise conjuguée aux autres risques nécessite de la part du banquier un effort supplémentaire d'analyse afin de rendre les P.M.E. accessibles au crédit bancaire en particulier les crédits à moyen ou long terme. En effet, le développement du système bancaire camerounais passe nécessairement par l'intervention dans la P.M.E., d'une part parce qu'elle constituent numériquement la clientèle potentielle la plus importante, d'autre part parce qu'il est clair que le développement du Cameroun passe par la constitution d'une classe d'entreprises petite ou moyenne, et que cette classe est actuellement en grande partie financée en

dehors des circuits officiels, sinon évincée de ceux-ci. Nous sommes donc amenés à nous interroger sur les instruments et la démarche les plus aptes à mesurer le risque présenté par la P.M.E. camerounaise.

### **III.2) Une logique spécifique de l'analyse du risque**

Nous l'avons dit, l'aléa de moralité entre le banquier et la P.M.E. au Cameroun correspond à un défaut par les dernières à communiquer une information fiable. Ceci étant, nous pensons que la démarche des banques doit s'orienter d'une part vers des méthodes les plus aptes à collecter une information qui pour le moment est inadaptée. D'autre part, la réflexion doit être orientée sur les critères de sélection des dossiers de demande de crédit.

#### **III.2.1 Les méthodes de collecte de l'information**

Tous les projets des P.M.E. refusés par les banques sont-ils pour autant non viables ? Il est difficile de répondre par l'affirmative. Au-delà des difficultés d'appréciation objective d'une demande de crédit présentée par le petit entrepreneur, le banquier camerounais surestime pensons-nous le risque d'activité des P.M.E. Il existe certes une forte asymétrie d'information<sup>9</sup>, mais les banques doivent commencer par saisir cette spécificité de la P.M.E. Par la suite, il faudra trouver des moyens efficaces pour obtenir de ce type d'entreprises les renseignements nécessaires à l'évaluation de leurs risques. Ceci passe par un rapprochement des banques des P.M.E., à créer des relations de proximité qui leur permettront de mieux comprendre l'objet financé ainsi que la personnalité du propriétaire.

Loin de faire des documents comptables le support de l'analyse du risque, il faut y substituer une analyse par la relation. Bloy et Mayoukou (1994, p.8) font remarquer que c'est en réalisant une connaissance de l'intérieur que le banquier pourra connaître les caractéristiques de l'activité, ses forces et ses faiblesses, le patrimoine impliqué dans l'exploitation, l'étendue du patrimoine du chef d'entreprise. Il est souhaitable de connaître tous les détails liés aux immobilisations possédées (terrains, véhicule, machines...), leur valeur nette comptable, les recettes dégagées par l'activité. Il va de soi, une telle information ne peut être réalisée que par contact direct avec l'entrepreneur et une descente sur le terrain s'avère alors obligatoire. Comme on peut le constater, les banques chercheront donc désormais à identifier les risques en mettant en place une gestion de l'information.

---

<sup>9</sup>A propos de la littérature sur les asymétries d'information et le rationnement du crédit des P.M.E., on peut consulter : AKERLOF (1970), STIGLITZ et WEISS (1981), WILLIAMSOM (1986,1987), CALOMIRIS et HUBBARD (1990), STIGLITZ et WEISS (1987), YAN (1996)...

Les sources d'information dans notre contexte pourraient être la tontine, le clan, les amis, la chefferie traditionnelle... Il ne faut pas perdre de vue que la formation du banquier camerounais de l'heure ne le prédestine pas à l'évidence à ce type de tâches. La banque au Cameroun est dotée d'un personnel formé pour la plupart dans les écoles occidentales et par conséquent habitués aux techniques modernes d'analyse du risque (l'analyse des flux, l'analyse discriminante, les systèmes expert...). Au niveau des banques, il est souhaitable de mener une réflexion sur l'approche bancaire des P.M.E. Ceci suppose une préparation du personnel devant s'intéresser à cette catégorie d'entreprises.

Il est évident que la question de savoir qui va accepter de payer le coût d'information supplémentaire pour connaître la véritable nature de l'emprunteur se posera. Les coûts liés à la recherche de l'information et donc à la réduction de l'incertitude sont des coûts de transaction. Ces coûts liés aux caractéristiques des transactions doivent devenir spécifiques chez ce type d'entreprise où l'idiosyncrasie (caractère familial, difficulté de «prévoir» qui est différent de «prévoir juste», manque de qualification,...) joue un rôle important. La présence de l'aléa de moralité sur le marché du crédit fait naître pour les prêteurs un double besoin d'information : besoin de mesurer la qualité des projets des emprunteurs et besoin de contrôler leurs actions (vérifier la bonne utilisation des fonds empruntés). Ces activités entraînent des coûts.

Une contribution de Wärneryd (1994) a insisté sur l'importance des coûts de transaction dans l'appréhension des phénomènes liés à l'incertitude. En se rattachant à la conception de Dahlam (1979) pour qui ces coûts ne sauraient se réduire aux seuls coûts de transport et de production ordinaire, il résulte que ces coûts sont associés à la recherche de l'information, au processus de négociation et aux coûts de mise en place des résolutions des contrats entre agents. Ainsi, l'ensemble de ces coûts ont une origine commune qui est que l'incomplétude d'information engendre des coûts liés à la nécessité de réduire cette incertitude.

Appliqué au contexte particulier du financement de la P.M.E. camerounaise, si l'on prend en compte leur endettement dans le secteur informel souvent à des taux usuraires, on peut penser que le banquier compensera les coûts de transaction en prêtant à la P.M.E. au taux maximum. Malgré tout, le banquier et l'entrepreneur doivent s'entendre sur un minimum d'effort à fournir. Cet effort reposera sur la ferme volonté de l'entrepreneur à bien gérer les fonds mis à sa disposition tout en respectant les conseils de son banquier. Au niveau du banquier, il doit encourager l'entrepreneur à améliorer son comportement

sur le plan de la gestion en général de façon à ce qu'il ne soit pas incité à dévier du contrat fixé. En faisant l'hypothèse que le banquier dispose de l'information nécessaire, la question est de savoir sur quels critères s'appuyer pour sélectionner une demande de crédit.

### **III.2.2 Le cadre du financement des tontines à enchères**

L'intérêt porté aux tontines n'est pas récent ; cependant, il n'est pas inutile de s'y apesantir dans le contexte camerounais au regard du rôle croissant que jouent celles-ci dans le financement de l'activité économique notamment la P.M.E. Nous nous proposons de présenter d'une part le fonctionnement des tontines à enchères et d'autre part le modèle de calcul des taux d'intérêt dans celles-ci.

#### **III.2.2.1 Le fonctionnement des tontines à enchères**

La tontine à enchères peut être définie comme un marché de capitaux non-organisé permettant aux membres de placer leur épargne et d'avoir en général accès au crédit de façon rotative selon le principe d'adjudication. Pour cerner le fonctionnement des tontines à enchères, nous avons réalisé une enquête auprès d'un échantillon de tontines à enchères camerounaises essentiellement animées par les hommes d'affaires. Les données ont été recueillies à Douala, Yaoundé et Bafoussam trois villes du pays où le phénomène des tontines à enchères prend de l'ampleur. L'échantillon comprend 35 tontines à enchères ( 15 à Douala, 10 à Yaoundé et 10 à Bafoussam ).

Il existe dans chaque tontine à enchères deux types de marché : le marché principal qu'on peut qualifier de gros lots et le marché secondaire qu'on désignerait de marché de petits lots. Pour mieux comprendre le fonctionnement de ces marchés, prenons le cas de la tontine à enchères dénommée " CEDA " localisée à Yaoundé. Cette tontine regroupe en son sein 30 membres et la cotisation mensuelle s'élève à 5.000.000 FCFA. Le gros lot est de  $30 \times 5.000.000 \text{ FCFA} = 150.000.000 \text{ FCFA}$ . La mise à prix initiale est fixée par les statuts à 5% soit 7.500.000FCFA. Le plus fort enchérisseur ou bénéficiaire du gros lots du jour l'emporte à 135.000.000FCFA. En d'autres termes il perçoit ce montant et la trésorerie de la tontine s'enrichit de 15.000.000FCFA. L'opération sur le marché primaire est ainsi achevée.

Sur le second marché, les 15.000.000FCFA sont divisés en 15 lots de 1.000.000FCFA. Ces lots sont placés sur le marché à courte échéance de remboursement (maximum trois mois) selon le même principe que sur le marché principal. Dans le cas présent, le remboursement s'effectue à l'échéance, capital majoré des intérêts. Cependant, dans certaines tontines de notre échantillon, les intérêts sont précomptés.

La pratique des enchères conduit bien souvent à l'existence des tours gratuits. Cela signifie que pendant une séance de tontine, il y'a placement de plus d'un gros lots alors que chacun n'a cotisé que le montant statutaire à savoir 5.000.000FCFA. Bien entendu, une telle situation résulte de la mise à prix initiale de 5%, du produit des enchères et des produits financiers dégagés sur le marché secondaire.

Au dernier tour clôturant le cycle, le bénéficiaire reçoit 142.500.000FCFA d'autant que la mise à prix de 5% du gros lot s'applique à tout le monde. Ces 5% ajoutés aux divers remboursements des petits lots et autres produits pendant le cycle (pénalités diverses) forment une somme qui sera répartie entre tous les membres de façon égalitaire.

### III.2.2.2 Le modèle de calcul des taux d'intérêt.

Tous les taux que nous avons tenté de calculer à partir des registres des tontines sur le différents cycles sont des taux actuariels sur la base du modèle général ci-après :

$$\sum_{t=0}^T \frac{F_t}{(1+i)^t} = 0$$

avec  $F_t$  les flux de liquidités,  $i$  le taux actuariel et  $t$  la durée. En effet, il faut distinguer ici entre l'opération d'épargne et l'opération de crédit. A chaque tour d'un cycle de tontine, chaque adhérent est tour à tour prêteur puis emprunteur. Cependant on ne dispose pour chaque membre que d'une série unique de flux. Sauf pour le dernier bénéficiaire qui a un comportement d'épargnant.

Dégager à la fois un taux d'épargne et un taux d'emprunt d'une série de flux reviendrait à résoudre une équation à deux inconnues, ce qui donnerait, en l'absence de toute hypothèse, une infinité de solutions. Comme font remarquer Henry et. al., (1991), il faut trouver un modèle d'interprétation qui sépare les activités de placement des activités d'emprunt. Une première hypothèse est ainsi posée: H 1: L'activité financière d'une tontine à enchères comporte deux opérations distinctes: l'activité d'épargne et l'activité de crédit.

Il convient de faire remarquer que l'activité d'épargne prime sur l'activité de crédit d'autant que la tontine n'a aucune possibilité de refinancement contrairement à la banque commerciale. De ce point de vue, on peut considérer que chacun épargne jusqu'à son tour de prise, pour devenir ensuite emprunteur. Toutefois, l'hypothèse ne serait pas homogène dans le temps entre les membres d'une même tontine, ce qui rendrait problématique toute

tentative de comparaison entre eux. Plus fondamentalement, cette analyse s'opposerait doublement aux réalités observables.

D'une part, cela reviendrait à considérer que certains membres épargnent plus que d'autres. Dans ce cas, le bénéficiaire de la première séance ne serait qu'un pur emprunteur qui n'effectue aucune épargne. Ce serait alors contradictoire avec le fait que les rémunérations versées en fin de période sont égalitaires.

D'autre part, une telle approche supposerait que l'épargne et le crédit soient situés sur un même plan, chaque individu passant indifféremment d'une position à l'autre. Il nous faut alors considérer que tous les adhérents sont en réalité des épargnants qui placent leurs cotisations de la première à la dernière séance et qui sont identiquement rémunérés. Tout se passe alors comme si chacun pouvait contracter par ailleurs, au moment qui lui convient, un emprunt remboursable automatiquement au dernier tour, par compensation comptable implicite avec le capital épargné. Autrement dit, si le premier preneur a bien été un pur épargnant, ses pairs, y compris le dernier preneur, ont tous épargné sur une base identique. Selon cette hypothèse, le taux d'épargne sera commun à tous les membres, ce qui permet de rendre compte du principe d'équité qui régit le fonctionnement de la tontine à enchères.

Nous pouvons dès lors énoncer une deuxième hypothèse: H 2 : Dans un même cycle de tontine, le flux d'épargne est commun à tous les membres. Il nous reste maintenant à interpréter les deux hypothèses formulées en séparant les flux.

Pour chaque membre, l'hypothèse H1 se traduit par Flux nets effectifs = Flux d'emprunt + Flux d'épargne. Quant à l'hypothèse H2, elle équivaut à: Flux d'épargne commun = Flux du dernier bénéficiaire. On en déduit pour chaque membre: Flux d'emprunt = Flux nets effectifs - Flux d'épargne commun soit encore Flux d'emprunt = Flux nets effectifs - Flux du dernier bénéficiaire. On peut ainsi calculer dans un cycle de tontine un taux d'épargne commun à tous les adhérents puis un taux d'emprunt individuel. L'équation à résoudre est la suivante :

$$\sum_{t=0}^T \frac{E_t}{(1+i)^t} = 0$$

Deux remarques méritent cependant d'être formulées :a. Les taux qu'on peut calculer sont ceux du marché primaire en raison de la disponibilité de l'information; b. La mise à prix ne constitue pas des charges financières.

L'étude de 26 cycles (voir données en annexe) de tontines a donné 26 taux d'intérêt d'épargne conformément aux hypothèses du modèle, et 669 taux d'emprunt individuels. Le taux moyen de rémunération de l'épargne s'établit autour de 17,5 %. Ce taux est largement supérieur au taux de base créditeur de la banque à savoir 5%. Quant aux taux débiteurs, la moyenne des taux se situe autour de 16,5%. En même temps, le taux d'emprunt à court terme du système bancaire s'élève à 22 %.<sup>10</sup>

Cette performance des tontines ne doit pas occulter le fait que celles-ci sont peu liquides en terme de disponibilités financières immédiates d'autant que la distribution du crédit n'est faite que sur la base de l'épargne des membres. Cette situation rend la tontine fragile par rapport à la banque commerciale qui a droit au refinancement de la banque centrale et qui peut servir à la P.M.E un crédit revolving. C'est la raison pour laquelle nous pensons que le système bancaire doit soutenir les P.M.E à travers une analyse adaptée du risque.

### **III.2.3 Critères d'analyse du risque**

Des développements antérieurs, on peut penser que le risque dans le contexte de la P.M.E. camerounaise ne peut pas s'apprécier uniquement à travers une analyse financière classique. Les critères proposées combinent des variables quantitatives adaptées au contexte de la P.M.E. camerounaise ainsi que des variables qualitatives. Partant d'une analyse des informations recherchées par la plupart des banques commerciales camerounaises en vue d'apprécier le risque-P.M.E, il ressort que celles-ci s'appuient sur deux critères essentiels : le fonds de roulement et la perception des flux de liquidités futures.

Au sujet du fonds de roulement, nous n'entendons pas revenir sur la littérature consacrée à la critique de ce concept. En effet, si sur le plan statique, cet outil peut être gage de la sécurité financière des grandes entreprises industrielles, les caractéristiques de la P.M.E. camerounaises pourraient remettre en cause la validité de ce concept pour saisir sa sécurité financière. La P.M.E. au Cameroun est caractérisée en général par une pénurie des biens industriels. Dans un tel contexte, comme le fait remarquer Bloy (1995), l'outil

---

<sup>10</sup> Nous nous sommes largement inspirés des travaux de A.HENRY, G.H. TCHHENTE et Ph. GUILLERME-DIEUMEGARG (1991).

de production de l'entreprise peut être plus facilement " liquidable que ses stocks de produits ou de matières premières, moins rares et confrontés à un marché étroit sur lequel, de surcroît, peut s'exercer une vive concurrence ". Dans ces conditions, le niveau du fonds de roulement comptable par le haut du bilan est d'une faible utilité pour apprécier la santé financière d'une activité. De plus, l'analyse financière par le fonds de roulement peut rencontrer d'énormes difficultés en raison de l'origine de certains capitaux permanents du secteur informel ( tontines à enchères par exemple). Ces sommes ne sont souvent pas portées au passif du bilan ; ce qui obère la fiabilité de l'analyse financière. On peut faire également remarquer que le type de propriété individuelle qui caractérise la P.M.E. camerounaise la prédispose dans des prélèvements réguliers à des fins personnels. De telles incertitudes ne permettent pas de déterminer un fonds de roulement avec la précision souhaitée.

Ces contraintes nous amènent à proposer une approche qui se substitue au fonds de roulement et orientée vers deux directions: a. une analyse de la capacité de liquidité de la P.M.E. à travers la recherche d'une adéquation entre les fonds propres et les besoins de financement et la connaissance du niveau d'endettement quelle que soit l'origine; b. Une analyse de la solvabilité.

La liquidité de la P.M.E. du point de vue du banquier doit être appréhendée à travers la capacité de l'outil de production durable à réaliser efficacement le but ultime de l'entreprise qu'est l'extrait. A cet effet, on doit pouvoir évaluer ce matériel afin de s'assurer qu'en cas de détresse financière, un désinvestissement éventuel puisse être réalisé pour permettre à la banque d'entrer en possession des fonds investis dans l'entreprise. La liquidité doit être également cernée en évaluant les dépenses incompressibles de l'entreprise y compris celles inhérentes à la vie privée du ou des propriétaires dirigeants. Cela n'est possible qu'à travers une bonne connaissance de l'environnement de ces derniers et non sur la base des états financiers.

Bien souvent, la P.M.E. camerounaise se caractérise par une mauvaise gestion du besoin en fonds de roulement. A cet effet, loin d'apprécier le dynamisme réel de l'entreprise sur la base de la seule évolution de son chiffre d'affaires, il est souhaitable de toujours comparer l'évolution du chiffre d'affaires par rapport à celle du besoin en fonds de roulement. Cela permet d'examiner une adéquation entre les fonds propres et les besoins de financement. C'est une exigence pour éviter une stagnation éventuelle du processus de production en raison des besoins supérieurs aux ressources disponibles. Cette situation oblige entre autres le banquier à recenser toutes les échéances de la P.M.E.

(maturité des dettes quelle que soit l'origine) pour s'assurer du risque qui pèse actuellement sur elle.

En ce qui concerne la solvabilité, bien que difficile à appréhender dans le contexte de la P.M.E. camerounaise, nous nous inspirons de l'expérience d'une banque locale qui consiste à imposer au bénéficiaire d'un crédit la tenue de documents simplifiés paraphés par un responsable de la banque. Ces documents font ressortir clairement les encaissements et les décaissements ainsi que leurs motifs. En fin de semaine, l'entreprise a l'obligation de faire contrôler ces documents par la banque. Cette approche qui pourrait être copiée par d'autres banques permet de suivre la trésorerie de l'entreprise et de corriger à temps d'éventuelles dérapages.

Comme on peut le constater, l'analyse financière classique doit être modifiée par le banquier pour la coller à la réalité de la P.M.E. C'en est le cas de l'approche de la performance dont la rentabilité ne peut être perçue sur la base des seules flux nets. Cette difficulté est liée au fait que la politique d'amortissement des immobilisations n'est pas opérationnelle chez la P.M.E. camerounaise. Tant qu'un équipement fonctionne, il a de la valeur et on ne pense pas à son éventuel remplacement. Il s'en suit que le flux le plus apte à refléter la performance est celui qui indique la capacité du capital investi à dégager des revenus. Ainsi, compte tenu du contexte de l'économie camerounaise où l'environnement de la P.M.E. est instable (étroitesse des marchés en particulier), on pourrait fonder l'appréciation de la performance d'un projet sur le critère de délai de récupération. Plus il sera court et au regard des autres éléments d'appréciation du risque, le projet sera retenu. Bien entendu, il faut relativiser cette méthodologie car comme le fait remarquer Mourgues (1994, P.27), le délai de récupération est plus un instrument d'information pour gérer le financement d'un investissement.

Sans prétendre avoir cerné tous les aspects d'appréciation du risque de la P.M.E. par la banque, nous pensons qu'aux variables quantitatives ci-dessus retenues, doit être associée une analyse qualitative. En effet, la décision d'octroi du crédit doit aussi dépendre des éléments qualitatifs notamment la notoriété du propriétaire, l'ancienneté de l'entreprise, les relations du propriétaire dirigeant avec un ou plusieurs cadres de la banque, l'influence du demandeur du crédit dans son " cercle d'amis " : la tontine. De façon globale, c'est de la confiance qu'inspire l'entreprise que consistera l'analyse qualitative.

Les deux approches ainsi mises en exergue permettront de comprendre l'objet qui nécessite le financement et par la suite de prendre une décision en s'entourant

éventuellement des collatéraux car quelle que soit la fiabilité de l'étude du risque, il subsistera toujours un risque résiduel. Progressivement, la banque va cumuler une expérience dans le cadre de ses relations avec les P.M.E. Cette relation de clientèle permettra d'adapter des contrats dans le temps du fait de l'existence de relations continues. La confiance et la proximité étant des éléments moteurs qui devraient guider ces rapports.

### **Conclusion**

Dans un univers fort risqué, l'ajustement des comportements bancaires dans la relation de crédit passe par la mise en oeuvre d'une qualité de l'information. Cette dernière est relativement difficile à acquérir dans un contexte comme celui de la P.M.E. camerounaise. Compte tenu de l'importance de cette catégorie d'entreprises dans l'économie camerounaise et face à ses difficultés de financement, ce serait un leurre que de l'abandonner à elle-même. Pour réduire l'asymétrie d'information en présence ne favorisant pas de bonnes relations financières entre les P.M.E. et les banques, nous avons proposé une approche du risque des P.M.E. Celle-ci intègre une adaptation de l'analyse financière classique aux réalités de la P.M.E. camerounaise, l'appui sur des valeurs socioculturelles du pays notamment la proximité et la confiance l'un des fondements de la finance.

Somme toute, les P.M.E. candidates à un emprunt auprès d'une banque doivent renforcer les éléments d'analyse et de prévision. Elles doivent cultiver une relation financière transparente et confiante avec leurs financeurs en évitant de déformer les informations dont ils requièrent pour l'analyse du risque. En le faisant, les entrepreneurs valoriseront leur propre dossier de crédit. Ces derniers pourraient être aidés dans cette tâche par le Fonds National de l'Emploi. Cet organisme pourra fournir une formation en gestion aux responsables de P.M.E., leur présenter les critères et exigences du fonctionnement du système bancaire et leur apprendre l'importance d'une information transparente et de bonne qualité. C'est là sans doute l'un des moyens pour réduire les problèmes entre les banques et les P.M.E. tout en responsabilisant davantage les entrepreneurs quant à la gestion de leur firme. C'est sans doute à ce prix que les P.M.E. verront diminuer leur risque économique et d'aléa de moralité. Cela contribuera ainsi à réduire le rationnement du crédit actuellement supporté par ce type d'entreprise.





## Annexe 2 Détermination de Taux

### Taux d'épargne commun

Séances	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Taux actuariel	
												mensuel	annuel
Flux d'épargne	-100	-100	-100	-100	-100	-100	-100	-100	-100	-100	1050	0,89%	11,2%

### Taux emprunteurs annuel

Bénéficiaires	Taux actuariel annuel
1 <sup>er</sup> bénéficiaire	10,4%
2 <sup>e</sup>	8,8
3 <sup>e</sup>	16,4
4 <sup>e</sup>	11,5
5 <sup>e</sup>	9,4
6 <sup>e</sup>	6,6
7 <sup>e</sup>	8,3
8 <sup>e</sup>	3,6
9 <sup>e</sup>	00
10 <sup>e</sup>	00
11 <sup>e</sup>	00
12 <sup>e</sup>	Sans objet pour le calcul du taux emprunteur

## Références

- Allais, M. (1953), Le comportement de l'homme rationnel devant le risque : critique des postulats et axiomes de l'école américaine, *Econometrica*, 21:4, October 1953.
- Akerlof, G. (1970), The Market for Lemons: Quantitative Uncertainty and the Market Mechanism, *Quarterly Journal of Economics*, vol. LXXXIV, august, pp. 488-500.
- Bardos, M. (1991), La liaison entre le risque et la taille : influence du risque et de la taille sur le taux d'intérêt, *Cahiers économiques et monétaires*, N° 38, pp. 49-85.
- Belletante, B. (1991), Pour une approche des spécificités financières des P.M.E. au travers du concept de territoire financier, *Revue Internationale P.M.E.*, vol.4, N°1, pp.49-80
- Bernard, J., Ravix J.L., (1991), Diversité et spécificité des unités productives : les clivages par taille et les typologies d'entreprises, pp.182-196 in Arena et alii, *Traité d'Economie industrielle*, Paris, *Economica*.
- Bolton, J.E (1971), Report of the Committee on Liquidity of Small Firms, Cmnd 4811, *HSMO*, London.
- Bloy, (E), Mayoukou (1994), Analyse du risque de réintermédiation de l'épargne en Afrique subsaharienne, *Notes de recherche, réseau Entrepreneuriat*, AUPELF-UREF
- Bloy, (E), (1995), Propositions sur l'approche du risque et de la performance des P.M.E par les banques, in les facteurs de performance de l'entreprise, *Ed. AUPELF-UREF, John Libbey, Eurotext*, Paris, pp.67-79, sous la direction de Agbodan, M. et Amoussouga, F.G.
- Calomiris, C.W., Hubbard, R.G. (1990), Firm Hetrogeneity, Internal Finance, and Credit Rationing, *The Economic Journal*, vol. 100, march, pp. 90-104.
- Dahlam, C.J. (1979), The Problem of Externality, *The Journal of Law and Economics*, vol. XXII, april, pp.141-162.
- Davidson, P. (1991), Is Probability Theory Relevant for Uncertainty? A Post-Keynesian Perspective, *Journal of Economics Perspectives*, 5:1, winter, pp. 129-143.
- Debreu, G. (1960), Une économie de l'incertain, *Economie appliquée*, 13(1), pp.111-116.
- Ditsch, M. (1989), Les P.M.E et les conditions bancaires, *Revue d'Economie Financière*, N°10, juillet-septembre, pp.72-85.
- Dymski, G.A. (1992), A New View of the Role Banking Firms in Keynesian Monetary Theory, *Journal of Post-Keynesian Economics*, Vol. 143, pp. 31et s.
- Dymski, G.A. (1993), Keynesian Uncertainty and Asymmetric Information : Complementary or Contradictory, *Journal of Post-Keynesian Economics*, vol. 16, pp. 49-54.

- Gambetta, D. (1988), *Can we Trust Trust? In Trust, Making and Breaking Cooperative Relations*. Oxford Basil Blackwell.
- Germidis, D., Kessler, D., Meghir, R. (1991), *Systèmes financiers et développement : quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel*, OCDE, Paris
- Minsky, H.P. (1995), Longer Wave Financial Relations, *Journal of Economic Issues*, Vol. XXXIX, N°1, March, pp. 83-93
- Grepme, H. (1994), les P.M.E.: Bilan et perspectives, Julien P-A (dir), Paris *Economica*
- Guile, M. (1994), Savoir bancaire spécifique, marché du crédit et intermédiation financière, *Economie appliquée*, tome XLVI, N° 4, pp. 49-77
- Hugon, Ph. (1990), La finance informelle : expression de la crise du développement ou de nouvelles formes de développement ? in *Lelart (M) (éd)* pp. 309-321
- Hugon, Ph. (1996), Incertitude, Précarité et financement local: le cas des Economies africaines, *Revue Tiers Monde*, N°145, janvier, pp. 13-39
- Julien, P.A. (1990), Vers une typologie multicritères des P.M.E., *Revue Internationale P.M.E.*, 3-4, pp.425-441
- Keynes, J.M. (1921), *A Treatise on Probability*, The Collected Writings of John Maynard Keynes, Vol. VIII, Macmillan, 1973.
- Keynes, J.M. (1936), *The General Theory of Employment, Interest, and Money*, The collected Writings of John Maynard Keynes, Vol. VII Macmillan 1973.
- Keynes, J.M (1969), Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, *Payot*, Paris, pp. 164-165
- Kindleberger, C.P. (1992), *The Quality of Debt in Profits, Deficits and Instability*, part II, ed. by Papadimitriou, Macmillan, pp. 189-201
- Knight, F.H. (1921), *Risk, Uncertainty and Profit*. (Boston: Houghton-Mifflin).
- Lavoie, M. (1985), La distinction entre l'incertitude keynésienne et le risque néoclassique, *Economie appliquée*, Tome XXXVII, N° 2, pp.493-518
- Lelart, M. (1995), Les modes de financement des petites et moyennes entreprises, in S. Ellis, Y.A. Faure, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Karthala/ORSTOM, Paris
- Minsky, H.P. (1982), Can it Happen Again? Essays on Instability and Finance, *Central Banking and Money Market Changes*. (Armonk, New York : M.E. Sharpe).
- Mourgues, (N), (1994), *Les choix des investissements dans l'entreprise*, Gestion poche, Economica, Paris
- Munier, B. (1995), Entre rationalités instrumentale et cognitive: contributions de la dernière décennie à la modélisation du risque, *Revue d'Economie politique*, N°1, janvier-février, pp.5-70
- Ndjanyou, L. (1996), Perception et gestion des influences du macro-environnement sur la défaillance des P.M.E. camerounaises, *Document de travail*, Centre de Recherches Monnaie-Finance-Banque, Université Lumière de Lyon 2, France, Juillet

- Norton, E. (1991), Capital Structure and Small Growth Firms, *The Journal of small Business Finance*, vol.1, N°2, pp.161-177
- Paula, R. De Massi (1996), L'art difficile de la prévision, *Finances et développement*, décembre, pp. 29-31
- Picory, C. (1994), P.M.E, Incertitude et organisation industrielle: une mise en perspective théorique, *Revue d'Economie industrielle*, pp.40-58
- Quinet, C. (1994), Herbert Simon et la rationalité, *Revue Française d'Economie*, vol. IV, 1, hiver, pp.134-181
- Rivaud-Danset (1991), La relation banque-entreprise: une approche comparée, *Revue d'Economie Financière*, pp. 105-118
- Rivaud-Danset (1995), Le rationnement du crédit et l'incertitude, *Revue d'Economie Politique*, (105), N°2 mars-avril, pp.226-247
- Roger-Machart, J. (1991), *Réussir nos P.M.E.*, Dunod.
- Simon, H.A. (1958), The Role of Expectations in Adaptative Behavioristic Models, in *Expectations, Uncertainty and Business Behaviour*, Ed. Mary Bowman, Social Science Research Council, New York, pp.49-58
- Stiglitz, J.E., Weiss, A. (1981), Credit Rationing in Markets with Imperfect Information, *American Economic Review*, 71:3, pp.393-410
- Warnery, D. (1994) cité par Psillaki, M. et Mondello, G. (1995), Financement des P.M.E.: coûts de transaction et coordination, *Document de travail, LATAPSES*, Université de Nice, p.8
- Warnier, J.P. (1993), L'esprit d'entreprise au Cameroun, *Karthala*, Paris.
- Williamson, S.D. (1986), Costly Monitoring, Loan Contracts, *Journal of Economics*, (102), pp.135-146
- Williamson, S.D. (1987), Costly Monitoring, Financial Intermediation and Equilibrium Credit Rationing, *Quarterly Journal of Economics*, N° 102, february, pp.135-146
- Yan, Y (1996), Credit Rationing, Bankruptcy Cost and Optimal Debt Contracts for Small Business, *Working Paper*, Federal Reserve Bank of Cleveland.